

Troisième édition  
2013-07-15

AMENDEMENT 1  
2016-06-01

---

---

**Dispositifs de sécurité pour protection  
contre les pressions excessives —**

Partie 1:  
**Soupapes de sûreté**

AMENDEMENT 1

iTeh STANDARD PREVIEW

*Safety devices for protection against excessive pressure —*

*(Part 1: Safety valves)*

AMENDMENT 1

ISO 4126-1:2013/Amd 1:2016

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9b44b98a-a337-4810-a510-cc32d122cafa/iso-4126-1-2013-amd-1-2016>



Numéro de référence  
ISO 4126-1:2013/Amd.1:2016(F)

© ISO 2016

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 4126-1:2013/Amd 1:2016](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9b44b98a-a337-4810-a510-cc32d122cafa/iso-4126-1-2013-amd-1-2016)  
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9b44b98a-a337-4810-a510-cc32d122cafa/iso-4126-1-2013-amd-1-2016>



**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2016, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401  
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland  
Tel. +41 22 749 01 11  
Fax +41 22 749 09 47  
copyright@iso.org  
www.iso.org

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir [www.iso.org/directives](http://www.iso.org/directives)).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir [www.iso.org/brevets](http://www.iso.org/brevets)).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'OMC concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: [Avant-propos — Informations supplémentaires](http://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9b44b58a-a557-4810-a510-cc32d122cafa/iso-4126-1-2013-amd-1-2016).

L'amendement 1 à l'ISO 4126-1:2013 a été élaboré par le comité technique ISO/TC 185, *Dispositifs de sûreté pour la protection contre les excès de pression*.

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 4126-1:2013/Amd 1:2016

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9b44b98a-a337-4810-a510-cc32d122cafa/iso-4126-1-2013-amd-1-2016>

# Dispositifs de sécurité pour protection contre les pressions excessives —

## Partie 1: Soupapes de sûreté

### AMENDEMENT 1

Page 10

Article 7.2.1 Exigences générales

Supprimer le texte et remplacer par:

#### 7.2.1 Exigences générales

Les pressions de début d'ouverture auxquelles les caractéristiques de fonctionnement sont déterminées doivent être les pressions de début d'ouverture minimale et maximale pour lesquelles le ressort est conçu. Les soupapes de sûreté conçues pour fonctionner avec de l'air ou un autre gaz doivent être soumises à essai avec de l'air ou tout autre gaz de propriétés connues, ou avec de la vapeur d'eau surchauffée au minimum avec 10 °C de surchauffe. Les soupapes de sûreté conçues pour un service vapeur doivent être soumises à essai avec de la vapeur d'eau, de l'air ou tout autre gaz de propriétés connues. Les soupapes de sûreté conçues pour fonctionner avec des liquides doivent être soumises à essai avec de l'eau ou tout autre liquide de propriétés connues.

Les tolérances ou limites admissibles sur les caractéristiques de fonctionnement sont les suivantes:

- a) pression de début d'ouverture:  $\pm 3 \%$  de la pression de début d'ouverture ou  $\pm 0,1$  bar, la plus grande valeur étant retenue;
- b) levée à la surpression: au moins les valeurs indiquées par le fabricant;
- c) surpression: valeur indiquée par le fabricant mais ne dépassant pas 10 % de la pression de début d'ouverture ou 0,1 bar, la plus grande valeur étant retenue;
- d) chute de pression à la refermeture: ne dépassant pas la valeur indiquée par le fabricant mais dans les limites suivantes:
  - fluides compressibles: minimum: 2,0 % [non applicable aux soupapes de sûreté pilotées à ouverture proportionnelle conformément à f)]; maximum: 15 % ou 0,3 bar, la valeur la plus grande étant retenue;
  - fluides incompressibles: minimum: 2,5 % [non applicable aux soupapes de sûreté pilotées à ouverture proportionnelle conformément à f)]; maximum: 20 % ou 0,6 bar, la valeur la plus grande étant retenue;
- e) la surpression et la chute de pression à la refermeture des soupapes de sûreté pilotées à levée limitée doivent faire l'objet des mêmes tolérances ou limites que les soupapes à levée non limitée;
- f) la surpression et la chute de pression à la refermeture des soupapes de sûreté pilotées à ouverture proportionnelle doivent être vérifiées et être stables pour différentes levées entre les valeurs minimale et maximale indiquées par le fabricant. Une courbe doit être établie pour la levée de la soupape en fonction de la surpression.

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 4126-1:2013/Amd 1:2016](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9b44b98a-a337-4810-a510-cc32d122cafa/iso-4126-1-2013-amd-1-2016)  
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9b44b98a-a337-4810-a510-cc32d122cafa/iso-4126-1-2013-amd-1-2016>